

Madame, Monsieur,

C'est avec plaisir que, comme tous les mois, nous vous donnons les dernières informations sur les travaux du comité directeur et du secrétariat.

Ce numéro vous fournit une synthèse des décisions prises par le Parlement suisse en matière de politique de la santé lors de la session d'automne et les dernières nouvelles du secrétariat. En outre, nous sommes très heureux de vous présenter dans le numéro d'aujourd'hui le premier article invité dans la rubrique "Actualité des sociétés de discipline médicale".

Merci beaucoup du temps que vous consacrerez à cette lecture. Nous nous efforçons de vous tenir régulièrement au courant de nos activités et des questions cruciales pour vous. Vous voudrez bien transmettre cette newsletter aux membres de votre société de discipline médicale.

Vous pouvez suivre le travail de la FMCH sur [Présence LinkedIn](#).

Meilleures salutations

L'équipe du secrétariat

## L'actualité du Parlement - synthèse de la session d'automne

---

Lors de la session d'automne, les décisions suivantes ont été prises sur les interventions et projets relatifs à la politique de la santé et importants pour la FMCH:

### **Volet II de mesures visant à maîtriser les coûts**

Le volet de mesures visant à maîtriser les coûts (du moins ce qu'il en reste) n'a pu être examiné complètement avant la fin de la législature. Restent en suspens des questions sur les modèles tarifaires confidentiels, qui doivent garantir en Suisse l'accès à des médicaments innovants et coûteux. Comme mentionné, les hommes et femmes en charge de la politique de la santé rejettent l'obligation des médecins et autres prestataires de s'organiser en réseaux, point lui aussi initialement prévu dans le volet II de mesures visant à maîtriser les coûts. Au début de la nouvelle législature, nous vous expliquerons où en sont ces débats et quelles décisions doivent encore être prises.

### **Initiative d'allègement des primes (*Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie*)**

A l'avenir, les cantons doivent assumer, en fonction du poids des primes, et pour réduire ces dernières, entre 3,5 et 7,5% des coûts bruts cantonaux de l'assurance maladie obligatoire. Les deux Chambres ont approuvé ce projet lors de la session d'automne.

**Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé** (initiative pour un frein aux coûts).

La contre-proposition actuelle comprend des objectifs de coûts et de qualité pour le système de santé (art. 54). Mais le projet prévoit aussi d'étendre les compétences subsidiaires des autorités d'approbation nationales et cantonales, pour qu'elles interviennent dans la convention tarifaire (art. 46a): désormais, la Confédération et les cantons pourront fixer des tarifs quand les partenaires tarifaires ne parviennent pas à s'accorder dans l'année sur l'adaptation des tarifs obsolètes. En outre, il a été donné aux cantons la possibilité d'introduire des tarifs différenciés. La FMCH salue notamment le fait que la compétence d'intervention dans le TARMED, qu'il était initialement prévu d'accorder au Conseil fédéral, ne le soit finalement pas.

Lors de la session d'automne, les deux Chambres ont aplani les dernières divergences dans une proposition remaniée pour répondre à l'initiative pour un frein aux coûts. Les deux Chambres recommandent le rejet de l'initiative populaire. Le Conseil national suit le Conseil des Etats et renonce désormais lui aussi au contrôle des critères EAE par un tiers indépendant.

### **Financement uniforme des prestations de santé - EFAS**

Contrairement au volet de mesures visant à maîtriser les coûts, l'introduction du financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires (EFAS) contribuerait en effet à faire baisser les coûts: les personnes qui payent des primes seraient soulagées et les incitations pernicieuses du système seraient supprimées.

L'EFAS ne fonctionnera que si toutes les parties impliquées coopèrent étroitement: dans cette optique, une organisation doit regrouper tous les organismes concernés, en charge de l'élaboration et du développement, ainsi que de l'adaptation et de la mise à jour des structures tarifaires, que ce soit pour les traitements médicaux ambulatoires ou pour les prestations de soins, ambulatoires ou délivrées dans un établissement médico-social.

Lors de la session d'automne, le Conseil national a élaboré une proposition de compromis dans le domaine des soins de longue durée: les prestations d'aide et de soins fournis à domicile ou dans les établissements médico-sociaux doivent être intégrées au financement uniforme. Cependant, les tarifs du secteur des soins doivent être fixés de façon uniforme et transparente et l'initiative populaire *Pour des soins infirmiers forts* (initiative sur les soins infirmiers) doit être mise en pratique dans son intégralité. Les différences qui émergent doivent être préalablement examinées par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats, avant que le projet ne soit présenté au Conseil des Etats, probablement en décembre.

### **Loi sur la transplantation**

Avec les modifications de la loi sur la transplantation proposées, le Conseil fédéral veut améliorer la sécurité des patients en médecine de transplantation, en introduisant un système de vigilance généralisé. La FMCH salue l'amélioration prévue de la sécurité juridique et de la transparence en lien avec les banques de données, ainsi que la simplification de la procédure pour les personnes qui font une demande. Le groupe de travail *Politique* de la FMCH a plusieurs fois exprimé son opinion sur ce sujet à la Commission.

Lors de la session d'automne, les deux Chambres ont approuvé les modifications correspondantes de la loi sur la transplantation. En outre, le Conseil national souhaiterait que le Conseil fédéral puisse prévoir une enquête sur la disposition à faire un don qu'une personne aurait exprimée auprès de Swisstransplant, le service national des attributions de dons d'organe. La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats doit désormais se prononcer sur cette différence.

## **Forfaits – la FMCH rejette la version 1.0**

---

La FMCH rejette la version 1.0 des forfaits ambulatoires de solutions tarifaires suisses sa. Sa critique porte essentiellement sur le manque de précision des forfaits, l'absence de transparence, le manque de clarté dans l'attribution aux unités d'imputation et l'utilisation de données non représentatives.

La FMCH soutient le principe de forfaits applicables, à condition qu'ils répondent à des exigences précises:

1. La base des données servant à l'élaboration du système de forfaits doit prendre en compte tous les prestataires, hôpitaux, centres de soins ambulatoires et cabinets indépendants.
2. Les forfaits ambulatoires facturables doivent être basés sur des procédures adaptées aux cabinets, dans des infrastructures riches en ressources.

3. Le système de forfaits ambulatoires doit être un système évolutif, qui intègre régulièrement les données réelles.
4. Le système de forfaits doit refléter la structure des coûts. La fixation des prix doit être le résultat de la coopération entre les prestataires et les organisations clientes (p. ex. les assurances).

C'est la raison pour laquelle, lors de l'assemblée extraordinaire des déléguées et délégués du 6 septembre 2023, la FMCH a décidé de ne pas approuver la version 1.0 des forfaits ambulatoires de solutions tarifaires suisses sa.

## Consultation sur la LDEP

Le Conseil fédéral veut développer le dossier électronique du patient (DEP) à l'aide de diverses mesures. Le projet contient les points suivants:

- La Confédération et les cantons doivent définir clairement les missions et les responsabilités d'un financement durable du DEP. La coordination du contenu et le financement du développement du DEP relèvent de la Confédération, tandis que le financement des communautés de référence relève des cantons.
- Pour promouvoir l'utilisation du DEP, un DEP doit être ouvert gratuitement et automatiquement pour toutes les personnes résidant en Suisse et dépendant de l'assurance maladie obligatoire ou de l'assurance militaire.
- Toute personne exerçant une profession de santé en ambulatoire doit s'engager à gérer le DEP et à saisir dans ce dossier les données importantes sur le traitement des patientes et des patients.
- Les données doivent être exploitables pour la recherche.
- Le futur moyen d'identification électronique reconnu par l'Etat (e-ID) doit être utilisé pour accéder au DEP.

Le projet de révision complète de la LDEP a été envoyé pour consultation le 28 juin 2023; la consultation prendra fin le 19 octobre 2023. La FMCH s'exprimera sur les modifications dans le cadre de la consultation.

## Les dernières nouvelles du secrétariat

### **Prise de position de la FMCH sur la consultation sur les *Objectifs du Conseil fédéral pour le développement de la qualité pour les années 2025–2028***

La FMCH a pris position sur le projet mentionné ci-dessus, dans un courrier daté du 8 septembre 2023. Elle a notamment attiré l'attention sur le fait que la question du financement nécessaire à la mise en œuvre de l'art. 58 LAMal devait absolument être résolue. Il faut en outre noter que les microréglementations qui ne cessent d'émerger empiètent sur des domaines de compétences qui ne relèvent

parfois pas de la Confédération, sans compter qu'elles ne cessent d'entraîner une charge administrative croissante. Vous trouverez [ici](#) la prise de position complète de la FMCH.

#### **Médecine de la reproduction : Reminder Possibilité d'adhésion à la convention HSK**

Depuis début août, il est possible pour les médecins et les institutions d'adhérer à la convention sur les forfaits de prestations ambulatoires dans le domaine de la médecine de la reproduction. Tous les formulaires d'adhésion sont disponibles sur notre site Internet. Nous vous rappelons qu'une facturation rétroactive à partir du 01.07.2019 n'est possible qu'en cas d'adhésion jusqu'au 31.10.2023. Nous vous prions donc de nous faire parvenir le plus rapidement possible les formulaires d'adhésion signés.

#### **Communiqué de presse: Non à la version 1.0 des forfaits ambulatoires**

La FMCH a exprimé son rejet de la version 1.0 des forfaits ambulatoires de solutions tarifaires suisses sa dans un [communiqué de presse](#). Ce document présente notamment en détail les critiques énoncées ci-dessus.

#### **Lancement de la rubrique *Actualité des sociétés de discipline médicale***

La nouvelle rubrique *Actualité des sociétés de discipline médicale* a été bien accueillie par nos sociétés de discipline médicale. Nous avons déjà reçu les premières notifications d'articles. Nous avons le plaisir de publier dans le présent numéro la première contribution de la Société Suisse de Dermatologie et Vénérologie (SSDV).

## Actualité des sociétés de discipline médicale

### Contribution d'invité SSDV

### **Le Dr Michael Geiges est le nouveau président de la Société suisse de dermatologie et vénéréologie (SSDV)**

A l'occasion du 105e congrès annuel à Lausanne, Michael Geiges a été élu président de discipline médicale par l'assemblée générale le 7 septembre 2023 pour un mandat de deux ans. Il reprend le mandat du professeur Daniel Hohl, qui a restructuré des domaines essentiels de la SSDV au cours de deux périodes de mandat. Pour Michael Geiges, il est particulièrement important de poursuivre la consolidation et le renforcement de la SSDV en tant que garante de la meilleure qualité dermatologique possible et en tant que représentation et compétence en matière de politique professionnelle auprès des acteurs politiques et économiques.



Le Dr Michael L. Geiges travaille comme dermatologue installé dans son propre cabinet pour les maladies de la peau à Kloten près de Zurich et est chef de clinique à la division de dermatologie de l'Hôpital universitaire de Zurich. En tant qu'historien de la médecine, il est directeur du musée des moulages de l'université et de l'hôpital universitaire de Zurich et collaborateur scientifique à l'Institut de médecine évolutive de l'université de Zurich. Il est en outre chargé de cours à la faculté de médecine de l'université de Zurich pour la dermatologie et l'histoire de la médecine.

Les récents progrès scientifiques dans le diagnostic et le traitement des maladies de la peau ont permis d'améliorer énormément la qualité et l'espérance de vie de nos patients, mais ils sont souvent liés à une croissance des

coûts. L'augmentation de la population, les déplacements démographiques, la communication numérique dominante et l'influence rapidement accrue de l'intelligence artificielle génèrent des changements sociétaux qui affectent aussi fondamentalement les structures du système de santé. Dans ce contexte, l'appel politique à encore plus de réglementations se renforce, avec les conséquences d'une administration qui continue de se développer de manière disproportionnée.

Selon Geiges, les solutions constructives doivent répondre aux mêmes critères EAR que les thérapies médicales: Efficacité, adéquation et rentabilité.

La mission centrale de la société de spécialistes est de maintenir la qualité des compétences médicales disponibles chez ses membres, de les contrôler elle-même, de les améliorer en permanence et de les transmettre de manière proactive aux organes de décision avec l'aide et la collaboration professionnelles des milieux politiques et économiques.

La condition la plus importante pour cette tâche est que la société de discipline médicale soit largement reconnue et représentée par les membres du plus grand nombre possible de dermatologues travaillant en Suisse, qu'il s'agisse de praticiens ou de cliniques de formation et universitaires. Michael Geiges veut encourager une communication ouverte et constructive, capable d'émettre des critiques, qui montre clairement que les membres de la SSDV sont justement la SSDV - certainement un véritable effort dans un pays avec quatre régions linguistiques et des cultures qui se sont développées différemment au cours de l'histoire, et dans un domaine de spécialité où la médecine interne, la chirurgie, l'immunologie et l'allergologie, la cosmétique et l'anti-âge (énumération non complète) se rencontrent et se chevauchent.

## À PROPOS DE LA SSDV

**La Société Suisse de Dermatologie et Vénérologie SSDV est l'organisation professionnelle et corporative des dermatologues en Suisse. Elle représente plus de 900 membres auprès de la population, des autorités, des assureurs-maladie, des partenaires tarifaires ainsi que d'autres institutions. Et elle s'engage pour la santé de la peau de la population suisse. Parmi ses tâches principales figurent, outre l'échange de connaissances et d'expériences scientifiques et pratiques, la promotion de la qualité, de la recherche et de la formation ainsi que la collaboration avec des organisations nationales et internationales. Elle a pour objectif de garantir un niveau scientifique et médical élevé en dermatologie et vénéréologie en Suisse.**